

Compte-rendu du CA du mercredi 13 juin 2018

Excusés : Arnaud ; Marine ; Adnane ; François

PREMIERE PARTIE

1. Vote du CR du précédent CA

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 5

2. Proposition de changement du règlement de fonctionnement (p.10) :

Fait suite à la demande d'inscription de Scott qui vit avec sa mère et son beau-père. Ce dernier souhaiterait faire les permanences.

Règlement de fonctionnement actuel : Seuls les parents ou représentants légaux peuvent aujourd'hui effectuer les permanences.

Proposition : Offrir l'opportunité à un conjoint (non parent biologique) d'assurer les permanences à la crèche. Ouverture aux beaux parents ?

Vote :

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau travaillera sur un libellé pour ne pas exclure les familles homosexuelles.

Un document justificatif sera demandé à la famille : déclaration de vie commune, attestation de concubinage ou justificatif de domicile

Faut-il demander l'autorisation écrite de l'autre parent ? (Demander conseil à Benjamin Toumazeau, ancien parent de la crèche et avocat de profession)

3. Temps pédagogique : le sommeil chez les 0-3 ans (intervention du Dr Cousença)

Source : *Le sommeil, le rêve et l'enfant* (Marie Thirion et Marie-Josèphe Challamel, Edition Albin Michel)

Sommeil = besoin vital de l'homme, encore plus pour l'enfant. Création des réseaux neuronaux et re-synthétisation de neurotransmetteurs

De 0 à 1 mois : Extension de la vie intra utérine. Pas de rythme défini. Découverte de la sensation de faim. Inversion du sommeil : sommeil paradoxal en premier

1 mois : Apparition des pleurs du soir (disrythmie) due à une surcharge cognitive. Essayer

d'endormir l'enfant au plus vite.

De 1 à 3 mois : Première notion de rythme (cycle de 25 heures). L'enfant commence à être sensible au rythme de la journée

De 3 à 6 mois : Dormir, c'est un apprentissage !

Il faut guider l'enfant. Insister sur les rituels et les donneurs de rythme externe.

Le moins de stimulation possible lors des phases d'endormissement.

Objet transitionnel : le doudou (très important)

De 6 à 9 mois : Protocole de conditionnement pour que l'enfant s'endorme seul.

Technique des pleurs contrôlés : si pleurs, revenir au bout de 5 minutes, puis 10, puis 15 et rester 2 minutes avec l'enfant, lui parler mais sans le prendre dans les bras.

3 à 4 jours doivent suffire pour résoudre le problème.

Réveil dans la nuit. Si apprentissage de l'endormissement seul => ré-endormissement seul aussi

Note : 2 mois / 5kg l'enfant peut physiologiquement dormir une nuit complète.

De 9 à 10 mois : Terreur nocturne

Sommeil lent profond de l'enfant en première partie de nuit. Pas de contact avec l'extérieur, l'enfant est dans son sommeil. Ne pas le réveiller.

Les pleurs ne durent généralement que quelques minutes.

Cauchemar : en deuxième partie de nuit (sommeil paradoxal : activité cérébrale mais relâchement total des muscles). Rendormir l'enfant sereinement

Note : lors de l'apprentissage du sommeil, ne pas réveiller un enfant qui dort. Sentiment de sécurité / sérénité

Le rythme de sommeil de l'enfant :

- 9 mois 14 heures de sommeil : nuit de 12h + 2 heures de sieste
- 2 ans : 10 à 12 heures de sommeil + 1 heure de sieste

Fin de la première partie : 22h00

